Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation (ordinaire)
Titre :	Décarbonation du chauffage à distance – Peut-on se priver des bénéfices d'un partenariat public-privé ?
Initiant-e(-s) :	Marisa MAURER PUTALLAZ

Le chauffage est la source majeure de production de CO2 à Lausanne actuellement (57.6% des émissions directes). Le plan climat de la Ville de Lausanne fixe des objectifs ambitieux de réduction de ces émissions par l'extension du chauffage à distance et la décarbonation de celui-ci à l'horizon 2050. Ces 2 objectifs représentent des investissements énormes. Dans ce contexte, la ville cherche-t-elle activement des partenariats auprès des propriétaires privés afin de permettre des synergies respectivement des économies ?

Le chauffage des bâtiments représente presque 2/3 des émissions directes de CO2 à Lausanne celui-ci étant encore massivement alimenté par des énergies fossiles.

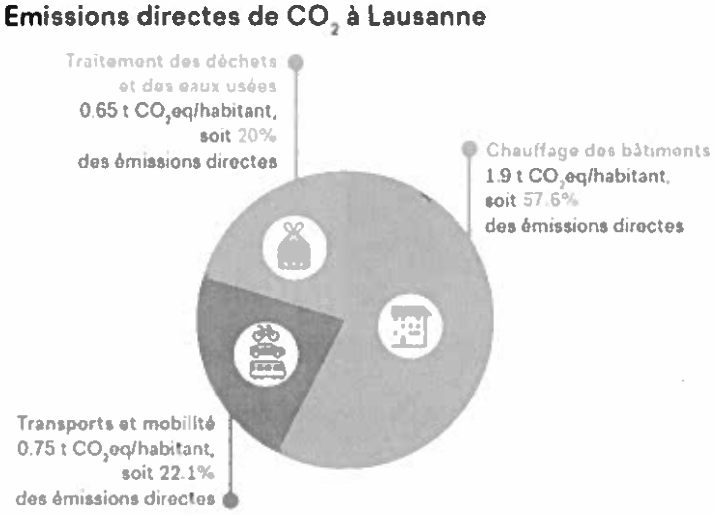

(source : dépliant plan climat, Ville de Lausanne)

L'objectif plan climat Ville de Lausanne pour les bâtiments ambitionne que 75% des ménages soient alimentés par le chauffage à distance, avec une énergie 100% renouvelable en 2050.

Les propriétaires privés participent bien entendu à la réduction, encouragés par des mesures de politiques publiques mais également par les prix des énergies fossiles et leur fortes variations ces derniers hivers.

Conseil communal de Lausanne

Dans une récente interview, Thierry Mauvernay, CEO de Debiopharm raconte l'agrandissement en cours des locaux lausannois accueillant le siège principal de l'entreprise au Ch. de Messidor.
(PME Magazine, septembre 2024).
Les travaux conduits actuellement visent à augmenter la surface des locaux de 12'000m2 répartis sur 7 étages. Mais ce qui nous intéresse c'est la création d'un système de chauffage / climatisation autonome utilisant une nape phréatique artificielle.

La production de cette installation étant excédentaire, M. Mauvernay indique s'être adressé à la Ville de Lausanne pour proposer un raccordement gratuit à leur installation pour le chauffage à distance de l'école primaire voisine. Il affirme avoir reçu une réponse négative du service concerné du fait que la ville ne travaille pas avec des privés.

Compte tenu des enjeux climatiques et financiers entourant la production de chauffage, cette assertion est particulièrement inquiétante.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1) La proposition de raccordement offerte par Debiopharm a-t-elle été étudiée en détail ?

2) a. Si oui, pour quelle(s) raison(s) la proposition de raccordement offerte par Debiopharm n'a-t-elle pas été acceptée ?
b. Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

3) Quel est le mode de chauffage actuel de l'école primaire en question ?

4) Le quartier concerné bénéficie-t-il du réseau de chauffage à distance ou est-il prévu de le raccorder ?

5) Quelle serait la réduction d'émmissions de CO2 obtenue si l'école avait pu être raccordée au chauffage de Debiopharm ?

6) De manière générale, les partenariats avec des producteurs privés de chaleur /d'énergie sont-ils étudiés lors de travaux importants dans un quartier ou construction d'infrastructure.

Lausanne, le 19 novembre 2024

Mme Marisa MAURER PUTALLAZ

Signataire(s) :